

Arrêté ministériel n° 2018-1084 du 21 novembre 2018 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	21 novembre 2018
Publication	Journal de Monaco du 30 novembre 2018 ^[1 p.3]
Thématique	Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/11-21-2018-1084@2018.12.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 890 du 1er juillet 1970 sur les stupéfiants, modifiée ;

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 91-368 du 2 juillet 1991 fixant le régime des substances et préparations vénéneuses, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, modifié ;

Article 1er

Voir l'annexe IV de l'arrêté ministériel n° 2015-386 du 8 juin 2015.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 novembre 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8410>